

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 20 avril 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

**Avis sur le PLU arrêté
de la commune de PUISEUX-PONTOISE**

La commune De Puisseux-Pontoise a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 22 janvier 2018. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 20 avril 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- Sur les règles de constructibilité des zones A et N ainsi que les secteurs Ne.
- Sur la surface de la zone naturelle positionnée sur de la grande culture déclarée à la PAC.
- Sur l'ex zone Na devenue UEa pour laquelle 4 320 m² ont été ajoutés.
- Sur la consommation des zones à urbaniser avec OAP et sur le futur secteur d'urbanisation 2AUe.
- L'OAP rue de Pontoise, rue de Fontaine soit 3,3 ha pour de l'habitat et des équipements.
- L'OAP rue des Poiriers et route de Boissy-l'Aillerie soit 1,3 ha pour de l'habitat et de l'activité.
- L'OAP La Chaussée Puisseux de 40 ha pour de l'activité économique ou commerciale et des équipements publics.
- La consommation de la zone 2AUe soit 10 ha environ pour de l'activité économique ou commerciale et des équipements publics.

La CDPENAF a émis **un avis FAVORABLE** sous réserve de requalifier les zones agricoles déclarées à la PAC de N en A.

La présidente de la CDPENAF



Sylvie PIERRARD